

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL**

N° : N°64/INDH/T/2026 DU 17/08/2026 à 10 Heures

Objet : Travaux de construction d'une piste reliant la RP3619 et la RN23 et passant par les communes Mrizigue et OuledFares-Province de Settat.

- Maître d'ouvrage : La Province de Settat.
- Date d'ouverture des plis : Le 17/08/2026 à 10 heures.
- Lieu d'ouverture des plis : la Division du Budget, des Marchés et des ressources humaines de la Province de Settat.
- l'avis publié dans :

Libération N°10852 du 24-25-26/07/2026
--

رسالة الأمانة N°13395 DU 24/07/2026

Mis en ligne au P.M.M.P. le 24/07/2026 à 11: 04

- Liste des plis déposés par voie électronique :

EL1	Société « SOTIMAT TRAVAUX »
EL3	Société « TOTAL VEGETAL »
EL4	Société « MELATRA »
EL7	Société « MASSO TRAV »
EL9	Société « GFTR »
EL10	Société « SBTP »
EL11	Société « ADA INVEST »
EL12	Société « FOREFIL »
EL13	Société « EMACOTRA »

- Liste des concurrents évincés à l'issue de l'examen des dossiers administratifs, techniques:
- **NEANT**
- Listes des concurrents admissibles sans réserve:

EL1	Société « SOTIMAT TRAVAUX »
EL3	Société « TOTAL VEGETAL »
EL4	Société « MELATRA »
EL7	Société « MASSO TRAV »
EL9	Société « GFTR »
EL10	Société « SBTP »
EL11	Société « ADA INVEST »
EL12	Société « FOREFIL »
EL13	Société « EMACOTRA »

- Liste des concurrents admissibles avec réserve : Néant
- Montant des actes d'engagement des concurrents :

Concurrents		Montant des actes d'engagements
EL1	Société « SOTIMAT TRAVAUX »	12 269 431,20
EL3	Société « TOTAL VEGETAL »	12 520 513,20
EL4	Société « MELATRA »	12 358 767,60
EL7	Société « MASSO TRAV »	12 068 242,80
EL9	Société « GFTR »	12 060 406,80
EL10	Société « SBTP »	12 080 476,80
EL11	Société « ADA INVEST »	12 094 140,00
EL12	Société « FOREFIL »	12 100 220,40
EL13	Société « EMACOTRA »	12 131 731,20

- Liste de concurrent évincé à l'issue de l'examen des offres financières: Néant
- Vérification de montant des actes d'engagements des soumissionnaires:

Concurrents		Montants des actes d'engagement avant vérification	Montant des actes d'engagement après vérification
EL1	Société « SOTIMAT TRAVAUX »	12 269 431,20	12 269 431,20
EL3	Société « TOTAL VEGETAL »	12 520 513,20	12 520 513,20
EL4	Société « MELATRA »	12 358 767,60	12 358 767,60
EL7	Société « MASSO TRAV »	12 068 242,80	12 068 242,80
EL9	Société « GFTR »	12 060 406,80	12 060 406,80
EL10	Société « SBTP »	12 080 476,80	12 080 476,80
EL11	Société « ADA INVEST »	12 094 140,00	12 094 140,00
EL12	Société « FOREFIL »	12 100 220,40	12 100 220,40
EL13	Société « EMACOTRA »	12 131 731,20	12 131 731,20

La commission écarte les offres financières jugées excessives et les offres financières jugées anormalement basses par rapport au montant de l'estimation établi par le maître d'ouvrage.

A- La liste des concurrents écartés : Néant

B- Liste des concurrents admis :

Concurrents		Montant des actes d'engagements
EL1	Société « SOTIMAT TRAVAUX »	12 269 431,20
EL3	Société « TOTAL VEGETAL »	12 520 513,20
EL4	Société « MELATRA »	12 358 767,60
EL7	Société « MASSO TRAV »	12 068 242,80
EL9	Société « GFTR »	12 060 406,80
EL10	Société « SBTP »	12 080 476,80
EL11	Société « ADA INVEST »	12 094 140,00
EL12	Société « FOREFIL »	12 100 220,40
EL13	Société « EMACOTRA »	12 131 731,20

- La commission détermine, ensuite, le prix de référence qui est de 12 121 359,27 dhs
- Classement des offres des concurrents:

Classement	Concurrents		Montant
1.	EL12	Société « FOREFIL »	12 100 220,40
2.	EL11	Société « ADA INVEST »	12 094 140,00
3.	EL10	Société « SBTP »	12 080 476,80
4.	EL7	Société « MASSO TRAV »	12 068 242,80
5.	EL9	Société « GFTR »	12 060 406,80
6.	EL13	Société « EMACOTRA »	12 131 731,20
7.	EL1	Société « SOTIMAT TRAVAUX »	12 269 431,20
8.	EL4	Société « MELATRA »	12 358 767,60
9.	EL3	Société « TOTAL VEGETAL »	12 520 513,20

- o Concurrent retenu:

Concurrent retenu	Montant de l'acte d'engagement
« FOREFIL » / LAAYOUNE	12 100 220,40

- o Justification du choix de l'attributaire:
L'offre financière proposée par l'attributaire est la mieux-disante, elle est la plus proche du prix de référence par défaut et ce conformément aux dispositions de l'article 44 du Décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics
- o Date d'achèvement des travaux de la commission : le 27/08/2026 à 13 heures 15mins

Fait à Settat le 27/08/2026

Signé : La présidente de la commission d'appel d'offres
FATIMA ZAHRA BOUZIANE

